

Développez les filières à bas niveau d'intrants ...

... pour la protection de la ressource en eau en Ile-de-France

Jusqu'à 80% de subvention pour :

- les études de faisabilité
- les études techniques
- les investissements liés à la transformation et la commercialisation de produits agricoles.



Les normes de qualité pour les eaux brutes sont dépassées pour de nombreux captages d'eau potable.

Le déclassement de ces captages est principalement lié en Ile-de-France à une pollution par les pesticides et les nitrates. Depuis 2007, 60 captages sur 900 environ ont été abandonnés en Ile-de-France à cause de ces pollutions.

L'agence de l'eau Seine-Normandie accompagne la transition agroécologique des exploitations agricoles en favorisant des systèmes de culture à moindre incidence sur la ressource en eau.

Développons ensemble les filières à bas niveau d'intrants pour ancrer durablement un changement de pratiques agricoles bénéfique pour la ressource en eau.



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET



QUI EST CONCERNÉ ?

- ✓ les opérateurs économiques des filières : coopératives, collectifs d'agriculteurs, associations, ...
- ✓ les industriels
- ✓ les collectivités concernées par les enjeux de protection de la ressource en eau
- ✓ les organismes de développement agricole



bni.idf@aesn.fr



<https://www.eau-seine-normandie.fr/>

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
eau
SEINE
NORMANDIE

Quels projets sont soutenus ?

Ceux qui permettent le développement des cultures à bas niveau d'intrants *sur les aires d'alimentation de captages*, tels que :

Matériaux : étude de faisabilité de la filière bois de haies pour sa transformation en isolant.

Malt : étude technico-économique visant au développement d'une filière orge en agriculture biologique sur des aires d'alimentation de captages dans une optique de transformation en malt.

Produits du chanvre : construction d'une unité de transformation du chanvre (défilage, triage, séchage, stockage).

Restauration collective : étude de faisabilité technique et économique sur la mise en place d'une filière courte de maraîchage en agriculture biologique dans le cadre d'un projet alimentaire territorial (PAT) d'une collectivité.

Cosmétique : étude de faisabilité technique et économique d'une filière de plantes aromatiques ou à parfum en agriculture biologique réalisée par un fabricant de cosmétiques.

Textile : construction d'une unité de teillage de lin issu de l'agriculture biologique.

Plasturgie : étude technique de création d'une unité de transformation initiale de miscanthus en vue de son intégration comme matière première en plasturgie.



Qu'est-ce qu'une production à bas niveau d'intrants (BNI) ?

C'est une production agricole qui garantit, de façon structurelle, une compatibilité avec la protection de l'eau et des milieux aquatiques grâce à un faible recours aux intrants au cours du cycle de production.

Les productions agricoles concernées sont inscrites dans le programme d'interventions de l'agence de l'eau Seine-Normandie :

- agriculture biologique (toute culture)
- herbe/prairie
- bois de haies
- chanvre
- sarrasin
- luzerne et sainfoin
- miscanthus
- switchgrass
- taillis courte et très courte rotation



Quelles sont les aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie ?

L'agence de l'eau attribue des subventions jusqu'à 80% du montant des dépenses éligibles dans la limite de l'encadrement européen.



Comment candidater ?

Toutes les informations sont précisées dans le règlement téléchargeable sur https://www.eau-seine-normandie.fr/appels_a_projets



Calendrier

- lancement : **novembre 2024**
- limite de dépôt des dossiers : **30 juin 2025**

Instruction des demandes d'aides prévues à partir de janvier 2025

Préalablement à votre dépôt de candidature, prenez contact et échangez avec votre interlocutrice de la direction territoriale Seine-Francilienne de l'agence de l'eau Seine-Normandie sur le contenu de votre projet :
Sophie BENKO (bni.idf@aesn.fr)